

COMMUNE DE GRANDSON

PLAN D'AFFECTATION «BELLEVUE - BORNE NAU EST»

PLANS ET COUPES

Approuvé par la Municipalité le Syndic	Secrétaire
Soumis à l'enquête publique du Au nom de la Municipalité Syndic	Secrétaire
Adopté par le Conseil Communal le Président	Secrétaire
Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le La Cheffe du Département	
Dossier n°	2096
Version du (enquête publique)	23.08.2023
PLAREL	LAUSANNE
Entré en vigueur, le	

LEGENDE

GENERALITES

- Coordonnées géographiques moyennes: 2539'400 / 1184'950
- Périmètre du plan d'affectation
- Limite de parcelle / borne
- Limite de parcelle projetée / borne
- Limite de parcelle radiée

AFFECTATIONS

- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone centrale 15 LAT
- Périmètres d'implantation des constructions - *numéro d'identification*
- Autres périmètres superposés: aire du parking végétalisé
- Autres périmètres superposés: aire de transition
- Autres périmètres superposés: aire de circulation
- Autres périmètres superposés: aire à prédominance végétale

MESURES DE CONSTRUCTION

- Limite des constructions maintenue (alignement des routes nationales approuvé le 01.04.2020)
- Limite des constructions nouvelle
- Césure obligatoire - *localisation indicative*
- Hauteur maximum des constructions par rapport au terrain naturel
- Nombre maximum de niveaux habitables (R = rez-de-chaussée)
- Parcelles concernées par la garantie de la disponibilité des terrains

MESURES D'EQUIPEMENT

- Voie publique d'accès mobilité douce et véhicules de service - *tracé indicatif*
- Voie d'accès piétons et véhicules privés - *tracé indicatif*
- Liaison de mobilité douce - *tracé indicatif*
- Accès aux garages collectifs - *tracé indicatif*
- Accès à la route de desserte pour les transports individuels motorisés
- Place publique - *situation indicative*
- Parc - *situation indicative*
- Place de rebroussement des véhicules - *emprise indicative*

MESURE DE PROTECTION

- Itinéraire porté à l'inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre et SuisseMobile à vélo - *tracé indicatif*
- Région archéologique / numéro - *emprise indicative*
- Voie historique VD 1060 - *tracé indicatif*
- Géotope de l'inventaire cantonal / numéro - *emprise indicative*
- Paroi antibruit, hauteur minimale selon art. 131
- Mesures de protection contre le bruit applicable aux derniers étages (art. 131) - *secteur exposé*
- Secteurs de restriction liés au bruit (art. 131)

MESURES D'AMENAGEMENT EXTERIEURS

- Arbre d'essence majeure nouveau - *situation indicative*

PROPRIETAIRES

Parcelle n°	Propriétaires	Surfaces
1385	Belk Bernard	32'558 m ²
2052	Grandson la Commune	18'071 m ²
DP 10	Domaine Public	env. 1'086 m ²
DP 11	Domaine Public	env. 560 m ²
TOTAL		env. 52'275 m²

PLAN DE SITUATION

Echelle: 1 / 5'000



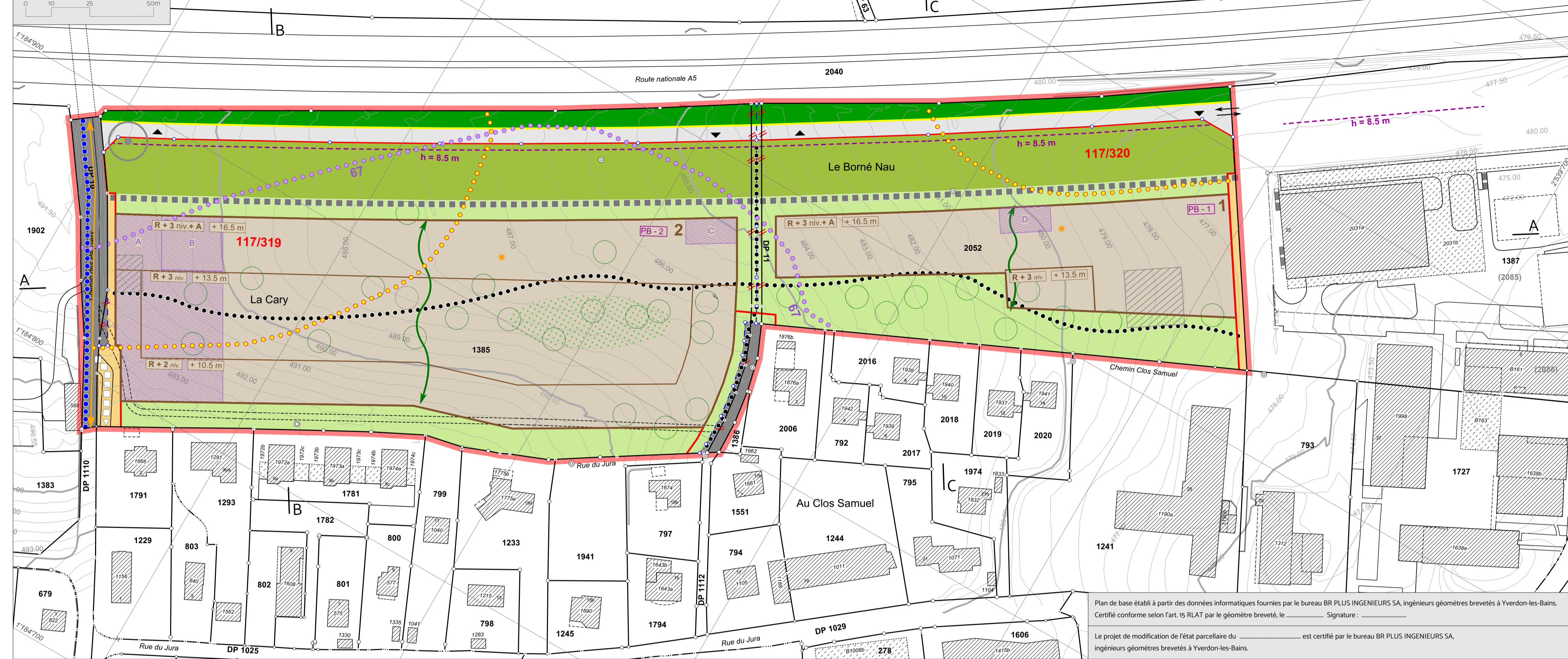
PLAN DES ZONES

Echelle: 1 / 3'000



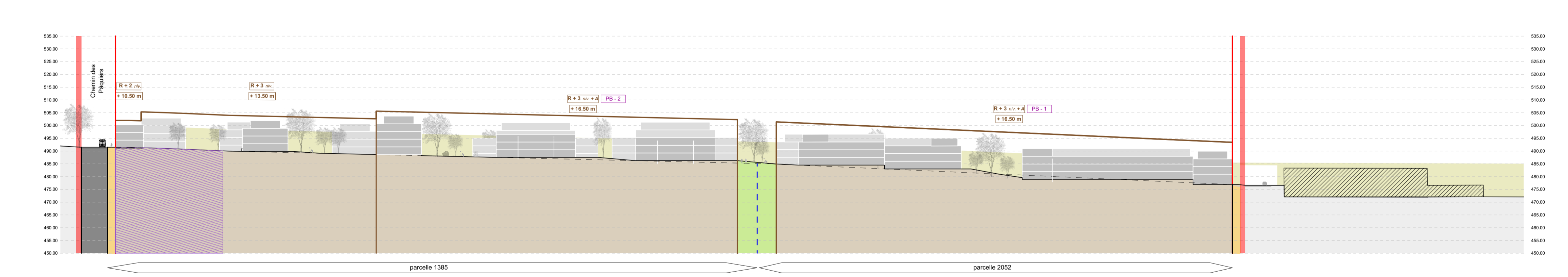
PLAN DETAILLE

Echelle: 1 / 1'000

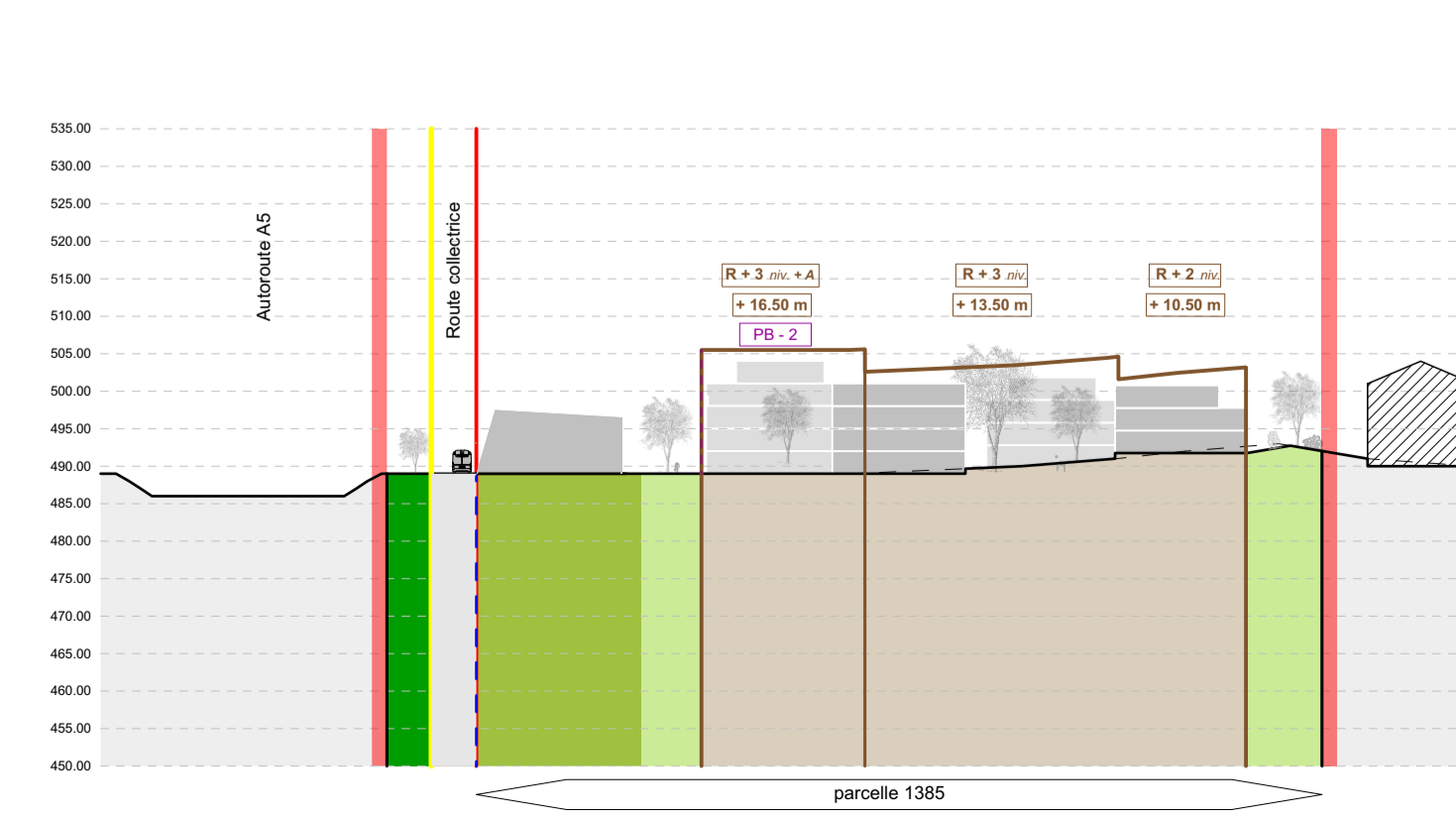


Plan de base établi à partir des données informatiques fournies par le bureau BR PLUS INGENIEURS SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains. Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté, le _____ Signature: _____
Le projet de modification de l'état parcellaire du _____ est certifié par le bureau BR PLUS INGENIEURS SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

COUPE A - A 1 / 1'000 bâtiments, terrain aménagé et plantations à titre indicatif



COUPE B - B 1 / 1'000 bâtiments, terrain aménagé et plantations à titre indicatif



COUPE C - C 1 / 1'000 bâtiments, terrain aménagé et plantations à titre indicatif

